

## **NEGO CACB DU 06 OCTOBRE 2011**

*Délégation SUD CAM CB : JL Callerand, C. Prénat, S. Roz, D. Ruault*

### **Congés spécifiques de l'article 19 de la CCN sur la lumière**

La DRH présente du projet de mail à destination des DA pour faire le recensement dans leur agence des situations pouvant donner droit à jours de congés prévu par article 19 de la CCN.

CGC demande de bien différencier les locaux borgnes et les locaux sans vue extérieure

UNSA rappelle qu'après ce recensement il faudra bien établir la norme pour l'attribution des jours de congés prévu par article 19 de la CCN.

SUD déclare qu'il faudra tenir compte de cette norme pour établir lors de la création d'un nouveau local, s'il peut être assujettit à l'article 9 de la CCN (Si présence 5h/jour 1 mois d'affilé)

SNIACAM demande de bien différencier les 2 aspects

- Recensement bureau borgne et bureau sans vue extérieure
- Recensement des personnes utilisant le local 5h/jour 1 mois d'affilé

Le mail va être modifié et soumis en test à des DA de bureau ou l'on connaît les locaux donnant droit à jours de congés prévu par article 19 de la CCN.

Il sera diffusé semaine prochaine pour retour 2<sup>ème</sup> semaine de novembre.

### **Mobilité Géographique**

La DRH présente l'exemple d'un cas concret pouvant que même avec une promotion une mobilité coûte de l'argent à l'agent.

Accompagnement vers zone rurale peu attractive

- Prise de responsabilité sans absorption de RCI le total RCE-RCI après promotion progresse de l'écart entre les 2 RCE des postes par rapport à la situation initiale RCE-RCI quel que soit la position de personne
- Versement de RCI à la confirmation dans le poste
- Prise en charge des frais pendant 9 mois : 1 ou 2 A/R par semaine + coût hébergement supplémentaire (3 ou 4 nuits) ou meublé
- Prise en charge des frais de déménagement sans la limite d'une durée de 2 ans après la confirmation
- Parcours professionnel
  - durée minimal 3 ans
  - Point RH au cours de la 3<sup>ème</sup> année et retour possible dans un délai de 18 mois.
  - Priorité d'accès à compétence égale pour une prochaine candidature.
- Contact entreprises extérieures pour emploi du conjoint
  - Enveloppe de 5000 ou plus...mais ce ne sera pas 25000.